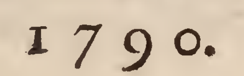
LETTRE

A UN AMI,

Sur les réclamations de l'armée, contre une proposition du rapport militaire de M. Dubois de Crancé, dont elle s'est offensée.



1790.

FILS, NON AUX HASARDS DE LA GUERRE, MAIS AU MILIEU D'UNE FOULE DE BRIGANDS.» Voilà véritablement ce que M. Dubois de Crancé a osé dire à l'assemblée nationale. J'étois à la tribune, et la hardiesse de cette exclamation vint retêntir aux oreilles et dans l'ame de tous les auditeurs. Elle inspira une improbation générale.

Que deviendra la dignité de l'assemblée nationale, si elle tolere impunément qu'on calomnie l'armée; si les membres de l'assemblée, se croyant à l'abri de la responsabilité, versent licentieusement, chacun à leur tour, l'opprobre et le mépris sur toutes les classes honorables du royaume?

Je me faisois ces réflexions, sentant tout le danger de la franchise dans un temps de troubles et de calamités. Les tribunes plus hardies, secondoient l'indignation de la salle; et dès le même soir, tous les lieux publics retentirent de l'assertion calomnieuse de M. Dubois de Crancé, et couvrirent les foïbles applaudissemens de ses partisans.

Le vicomte de Mirabeau, pénétré de l'insulte gratuite faite aux soldats François dont les vertus civiles et militaires ne mé-

ritoient pas une apostrophe aussi injuste et aussi déplacée, se plaignit à l'assemblée nationale, *que M. Dubois de Crancé avoit peint l'armée sous des couleurs défavorables, et aussi peu méritées que réfléchies sans doute* : et en excitant l'assemblée à décréter le recrutement des troupes à prix d'argent, il dit : *vous aurez alors des soldats patriotes; vous ne les appellerez point des brigands, et vous ne souffrirez pas qu'on les qualifie ainsi dans cette auguste assemblée... Vous vous souviendrez au contraire du mot sublime d'un paysan Suédois, qui, au moment où les trois premiers ordres du sénat alloient punir les contrebandiers, par l'obligation du service militaire, fit rejetter ce parti, en s'écriant avec enthousiasme* : Eh ! que deviendra la dignité de nos soldats?

Le seul parti que M. Dubois de Crancé avoit à prendre, étoit celui que n'hésite pas à choisir l'homme honnête qui a été la victime de son erreur; il falloit se rétracter devant l'assemblée nationale, et faire, s'il étoit possible, parvenir ses regrets et ses excuses de la tribune des représentans François, jusqu'aux drapeaux les plus éloignés. Nos soldats si délicats sur l'honneur, et si

humains envers l'ennemi qui demande quartier, eussent été sensibles au repentir de leur concitoyen ; et la réparation, suivant de près l'outrage, la blessure eût été aussi-tôt guérie que faite.

Au lieu de suivre cette marche des belles ames, M. Dubois de Crancé n'a vu sans doute que l'humiliation de sa vanité, et il a démontré qu'il a préféré la satisfaction de son orgueil, à la rétractation de sa calomnie, puisqu'il a fait imprimer sa motion dans le procès-verbal de l'assemblée nationale.

Quel étoit son objet, en la consacrant, en la rendant invulnérable dans le temple de la Patrie, et immortelle dans ses fastes ? Etoit-ce d'épancher ses sentimens intimes, ou de débiter une phrase hardie qui lui soumît les partisans qui s'enrôlent sous la banniere des orateurs nombreux qui préferent la singularité des expressions à la justesse d'une pensée ? Je suis forcé de lui attribuer cette derniere intention, parce qu'il m'est plus doux de le plaindre que de le mépriser. Mais, tous les soldats qui ont été instruits de l'outrage, ont éprouvé les mouvemens les plus vifs de la colere et

de l'indignation, et l'honnêteté de ma lettre ne peut vous rendre les imprécations qu'ils ont lancées contre leur détracteur, qu'en vous rappellant la colere *d'Achille* au nom de *Thersite* (1).

Ceux du régiment d'Auvergne apprenant les premiers le propos indiscret de M. Dubois de Crancé, écrivirent au conseil militaire pour s'en plaindre. Pourquoi, sans la réclamation de M. de Mirepoix, en faisoit-on un mystere à l'assemblée? Vous allez juger, monsieur, de la sensibilité de ces soldats.

LETTRE

Du régiment d'Auvergne à l'assemblée nationale.

« Nous avons l'honneur de vous adresser une lettre, que nous vous prions de mettre sous les yeux de l'assemblée nationale. L'amour de la vérité a dicté nos plaintes. Ce sentiment n'est pas étranger à l'assemblée, et nous nous promettons à tous le succès de notre cause. »

---

(1) Le plus lâche des Grecs & le calomniateur d'Achille.

« Nous vous demandons justice du mémoire lu dans une de vos séances, par M. Dubòis de Crancé. »

« L'ignorance ne peut servir d'excuse à un zele aussi indiscret ; le mépris pour l'ouvrage et l'auteur, ne sont pas une vengeance suffisante ; l'affaire a été publique, l'honneur du soldat est outragé ; il lui faut une réparation. »

« M. Dubois de Crancé *nous appelle le rebut de la nation, la lie du peuple* ; *il nous traite de brigands*. Les soldats sont des enfans de laboureurs, d'artistes et de bourgeois, qui ont reçu une bonne éducation. Nous demandons que le calomniateur rétracte, avec éclàt, les mensonges qu'il a proférés. »

Les bas-officiers et les soldats du régiment d'Auvergne, ne furent pas les seuls à éprouver la sensibilité qu'une injure aussi atroce et aussi gratuite devoit causer ; un grand nombre de corps, qui, dans ce temps de licence , ont resté fideles gardiens de la discipline militaire, ont écrit à l'assemblée nationale. Des soldats même ont adressé des lettres particulieres ; mais, pour ne pas vous charger la mémoire des réclama-

tions qui se rapportent dans leurs élans de plainte, d'honneur et de vengeance (1), et pour vous ſaire sentir à quel point les corps et les individus militaires sont blessés de l'assertion de M. Dubois de Crancé, je me borne à vous transcrire deux pieces; la premiere adressée à l'assemblée nationale, par la garnison de Lille; la seconde, envoyée au président de l'assemblée nationale, avec une lettre à M. Dubois de Crancé, par un soldat du régiment de Colonel-général, infanterie.

Lille, 25 Décembre 1789.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Nous eussions gardé le silence sur l'insulte faite à toute l'armée, par M. Dubois de Crancé, si nos soldats, indignés d'apprendre qu'il les avoit taxés de brigands, ne nous eussent vivement requis d'exprimer leur mécontentement à l'assemblée nationale.

Compagnons de nos braves guerriers,

---

(1) Voyez à la fin la lettre du régiment d'Armagnac.

avec lesquels nous nous glorifions de partager les travaux et les dangers attachés à la défense de la patrie qui nous a confié ses armes, organes de leurs sentimens, nous ne pouvons dissimuler à l'assemblée que vous présidez, la juste indignation qu'ont fait naître dans leurs cœurs les épithetes injurieuses, dont a retenti contre eux la tribune nationale, dans votre séance du 12, où vous vous occupâtes de la constitution de l'armée.

L'honorable membre s'écartant du respect qu'il doit à la nation, a osé calomnier cette précieuse partie de nos concitoyens qui pour le salut de la société, le maintien de ses droits et de ses propriétés, se sont soumis à l'ordre et à la discipline militaire. Du haut de cette tribune, d'où la nation impatiente attend des loix sages qui lui fassent oublier ses maux passés et lui ouvre un avenir plus heureux, M. Dubois de Crancé a prononcé cette odieuse déclamation.

« Est-il un pere de famille qui ne frémisse d'abandonner son fils, non aux hasards de la guerre, *mais au milieu d'une foule de brigands inconnus*? »

Telle est l'imputation calomnieuse contre

laquelle, au nom des soldats François que nous avons l'honneur de commander, nous réclamons aujourd'hui, devant la nation et devant l'Europe entiere.

Le plus bel apanage de l'homme libre est sans doute de mettre ses pensées au jour. Mais cette liberté si respectable, a des bornes qui lui ont été éternellement prescrites par la justice.

Qu'il soit permis de demander à l'honorable membre, sur quoi il appuie la calomnie dont il a été entacher l'armée Françoise. Il doit à la nation dont il est le représentant, il doit à l'assemblée dont il est membre, de justifier une assertion aussi extraordinaire, et d'éclairer leur sagesse sur le danger qu'il y auroit pour elle de laisser les armes de la patrie entre les mains de *brigands* qui, selon lui, composent l'armée.

Que M. Dubois de Crancé dise donc hautement sur quels crimes, sur quels forfaits il fonde la dénomination qu'il s'est permis de lui donner. *Dans quel sang a-t-il vu nos guerriers tremper leurs mains parricides? Leurs armes se sont-elles rougies du sang de leurs freres et de leurs concitoyens? Quelles propriétés ont-ils envahi? A la liberté de*

qui ont-ils attenté? Comment et quand ont-ils troublé l'ordre de la société? Est-ce le soldat constamment attaché à nos drapeaux, toujours fidele à ses sermens, qui, dans cette nuit désastreuse, que la postérité ne se rappellera jamais qu'avec horreur, a ensanglanté les marches du trône?

Que M. Dubois de Crancé réponde à ces questions. Qu'il justifie son assertion injurieuse, ou qu'il nous soit permis de le dénoncer comme calomniateur et de le dévouer, à ce titre, aux sentimens qu'il mérite. Quoique l'admission des soldats, dans les corps, ne soit pas toujours précédée d'un examen scrupuleux; que M. Dubois de Crancé sache que l'esprit qui y regne, et le drapeau qu'on jure de défendre au péril de sa vie, suffiront pour imprimer le sceau de l'honneur à ceux qui ne pourroient pas en connoître toutes les loix. Qu'il sache que celui qui seroit convaincu s'en être écarté, seroit aussi-tôt retranché de notre sein, comme un membre gangréné, de la contagion de qui tous les autres veulent se préserver.

Daignez, M. le président, mettre cette lettre sous les yeux de l'assemblée nationale;

elle y verra la sensibilité du soldat François entaché dans son honneur.

Signés, les membres élus par les officiers des régimens d'infanterie, Colonel-général, Royal des vaisseaux, la Couronne, Condé, et des chasseurs à cheval de Normandie. MM. de Bragelone, Grave, chevalier de Fontenay, Prudhomme, Blay de Pommeray, Laval, comte de Moret, Bitouret, Chalvet, Després de l'Echelle, de Bristel, Chevalier de Sacerre, Urbain de Lupe.

LETTRE

Ecrite à M. le Président de l'assemblée nationale, par un soldat du régiment de Colonel-général, en lui envoyant la lettre à M. Dubois de Crancé.

M. LE PRÉSIDENT,

IGNORANT l'adresse de M. Dubois de Crancé, je vous prie lui faire remettre la lettre ci-jointe, après en avoir pris lecture. Il seroit aussi de votre justice, M. le président, en réparation de l'injure que ce dé-

puté a fait à toute l'armée, de le faire mettre pendant trois heures au piquet à la place des Victoires, et ensuite à la salle de discipline, pour huit jours. Cet exemple pourroit être utile à quelques autres insolens que vous avez dans l'assemblée, en même-temps qu'il démontreroit que la conduite de M. Dubois de Crancé a été improuvée par vous et la majeure partie de l'assemblée nationale.

Je suis avec respect, etc.

LETTRE

Incluse au député de Châlons.

Mons Dubois, vous n'êtes pas *du bois* dont on devroit faire les députés ; mais quoique vous le soyez, et que cette personne rende votre personne inviolable et sacrée, je vous avertis que vous jouez un jeu à ne pas être long-temps propriétaire de vos oreilles, dussai-je commettre un sacrilége. Croyez-moi, demandez pardon aux braves gens que vous avez insultés, et mettez-vous bien dans la tête, qu'un soldat qui expose sa

vie pour cinq sols, est un homme respectable, et qu'un député qui reçoit dix-huit livres pour dire des sottises, est un homme méprisable; voilà ce que disent tous les sergens, caporaux et soldats du régiment. Pour moi, je ne vous cacherai pas que j'avois fait la motion de vous prendre et de vous conduire dans toutes nos garnisons, pour recevoir dans chacune cinquante coups de bâton, et ensuite vous ramener aux Invalides entendre prononcer votre grace par les brigands qui versoient leur sang pendant que vous faisiez votre fortune; mais, heureusement pour vous, vous avez inspiré plus de mépris que de colere, et ma motion a été rejettée à mon grand regret. Ne perdez pas de temps, montez à la tribune, faites amende honorable, témoignez un repentir sincere et déclarez que vous êtes un sot et un lâche, et vous aurez dit, *une fois dans votre vie, une grande vérité*. Je suis, etc.

Que le comité militaire ait soustrait aux yeux de l'assemblée, la lettre du soldat du régiment colonel-général, je ne puis que louer sa prudence. Il a eu assez de discernement pour sentir qu'en la rendant publique il forçoit l'assemblée de sévir contre l'auteur

d'une lettre bien excusable, puisque la délicatesse l'avoit dictée ; mais qu'aussi il faisoit adapter à M. Dubois de Crancé, par tous les êtres pensans, ce mot si philosophique ; *Il n'a rien respecté, comment veut-il qu'on le respecte.* Je vous prie, mon cher ami, d'imiter la discrétion du comité militaire, en ne répandant pas de copies de la lettre du soldat honorable, même dans sa fougue.

Voyons, mon cher ami, quelle satisfaction M. Dubois de Crancé, et l'A. N. ont offert à l'armée.

M. Dubois de Crancé a adressé une circulaire aux bas-officiers et soldats, dans laquelle je vois un démenti formel donné à trois mille oreilles, à l'opinion de M. de Crancé lui-même, imprimée par ordre de l'assemblée nationale, et dans le procès-verbal de la séance imprimée sous ses yeux et par son commandement.

Il a l'impudence de substituer, sur la chose la plus importante, une négative à une rétractation : *Je n'ai jamais dit que l'armée étoit composée de brigands ; c'est là une calomnie atroce, par laquelle les ennemis du bien public cherchent à vous séduire....*

Quoi ? douze cents personnes ont entendu

le

le 12 décembre le député de Châlons accuser l'armée françoise d'être le repaire *des brigands*, et il a la témérité de vouloir les persuader qu'il n'a pas appliqué cette qualification flétrissante à toute l'armée, *mais à des gens sans aveu, à des brigands ramassés sur le pavé des grandes villes*. L'A. N. a consigné la proposition de M. de Crancé sur ses registres et dans ses procès-verbaux ; et M. Dubois de Crancé veut nous faire croire qu'une distinction sophistique suffit pour détruire l'application générale qu'il en faisoit à toute l'armée. L'Europe a appris de lui avec étonnement que le soldat, qui passoit jusqu'au douze décembre pour le soldat le plus vertueux comme le plus brave du continent, n'est plus qu'un infame *brigand* ; et il s'imagine, par un mensonge moins atroce, mais plus impudent, réparer l'honneur de nos guerriers, forcer l'Europe jalouse de renoncer à des impressions si favorables à nos rivaux, et rassurer par les expressions tendres de *camarades*, d'*amis* et de *freres*, des hommes dans lesquels le courage s'ennoblit par la probité, des braves qu'il a navrés de douleur et d'indignation. Est-ce là la réparation qu'un membre de l'assemblée na-

tionale devoit à des citoyens qui ne se sont soumis à la discipline militaire que pour protéger l'ensemble de la société contre les ennemis du dehors et les brigands de l'intérieur? Etoit-ce ainsi *qu'il* devoit reconnoître le principe que ses mains avoient aidé à poser en face de l'édifice régénérateur : *Tous les hommes sont égaux aux yeux de la loi*? et le législateur françois, ayant rendu nos soldats méprisables *aux yeux de la loi*, en détruisant leur réputation méritée, ne devoit-il pas imiter le législateur grec, qui, déjà borgne (1), se priva entiérement de la vue, parce qu'ayant lui-même dérogé au statut qu'il avoit porté, il s'infligea, sans balancer, le châtiment qu'il avoit appliqué à sa violation.

Passons à l'A.N.; sa marche eût été simple, noble et satisfaisante pour nos braves militaires, si, au moment où M. Dubois de Crancé lui donnoit lecture de sa lettre aux bas-officiers et soldats, son président lui eût déclaré hautement et avec fermeté que la négative d'un propos vague, incertain, mal entendu,

---

(1) Comme M. Dubois.

pouvoit être approuvée par ceux dont les oreilles délicates n'en avoient pas été frappées ; mais que l'assemblée des représentans du peuple françois ne pouvoit ni ne devoit appuyer la négation d'une expression qui avoit retenti dans la salle et dans les tribunes, et qui a été répandue par la voie de l'impression dans toute l'Europe. M. le président fut sans doute embarrassé par les amis de M. Dubois de Crancé. On vit le 2 janvier les soins amicaux qu'ils se donnerent pour le tirer du mauvais pas où il s'étoit précipité ; MM. Rabaud, d'Ailly, Duport, tenterent d'obtenir de l'assemblée qu'elle envoyât la lettre de M. Dubois de Crancé dans tous les régimens ; vous sentez que M. de Lameth ne laissa pas échapper, en sa qualité de général, une si belle occasion de prononcer dans une affaire militaire. La logique du vicomte de Noailles se surpassa en s'opposant à l'envoi de la lettre de M. Dubois de Crancé, par l'observation aussi juste que profonde, que l'adoption qu'en feroit l'A. N., feroit croire *qu'on peut se rendre le dénonciateur d'un député*. Les raisons de ces opinans en amenerent d'autres, et puis d'autres encore ; la question fut égarée, retrouvée, perdue vingt

fois. Un membre voulut en vain la rétablir dans sa clarté en rappellant aux souvenirs que le député de Châlons n'ayant que trop malheureusement employé des expressions que l'assemblée n'avoit pu entendre sans douleur, il convenoit d'écrire une circulaire à l'armée, et d'y faire mention de ces expressions : L'assemblée, sur une affaire de délicatesse, se laissa entraîner par la motion jésuitique de M. Duport, et, par fatigue, consentit à ce que son président écrivît à tous les régimens de l'armée, *une lettre qui exprimât les sentimens de l'assemblée à leur égard, & qui fût lue à la tête de chaque compagnie.*

D'après cet exposé véridique, vous imaginez bien, mon ami, que l'armée n'est pas et ne peut être satisfaite. La proposition d'avouer les expressions de M. de Crancé, en les encadrant dans la circulaire, eut, en rendant hommage à la vérité des faits, porté tous nos militaires à des sentimens de vénération pour la justice de l'A. N.; elle a été exposée à la perdre par l'inconsidération et l'inhabileté de quelques-uns de ses orateurs, comme M. de Crancé s'est privé par un amour-propre mal entendu du pardon qu'eût excité

son repentir. On ne doit jamais offenser à armes égales; mais tel est l'esprit de l'homme parvenu qu'il ne sait jamais mesurer sa hauteur. Ses propos ont fait rechercher son origine et ses mœurs ; la vengeance, qui n'est pas toujours juste dans ses reprises, quoique souvent excusable dans ses attaques, s'est élancée dans les lieux où il est né, dans ceux qu'il a parcourus, pour léguer à la postérité les fâcheuses découvertes qu'elle a faites.

Il convient bien, disoit-on, au fils d'un homme qui commença sa fortune à l'auberge de Châlons, où pendoit pour enseigne *l'Ecu de France*, de traiter les soldats françois de brigands; a-t-il voulu dans sa motion du 12 décembre parler de ces *brigands* connus sous le nom *d'entrepreneurs, de fournisseurs, de fariniers*, qui vivent par les maladies et la mort du soldat, qui s'élevent du sein des calamités et qui, par des monopoles crians et des manipulations criminelles, épuisent le trésor public et affament les soldats de la patrie. Voilà les *brigands* qui dépeuplent les armées, mais qui ne les composent pas. Ce fut d'un *vivrier* que M. de Crancé reçut le jour. Son pere s'enrichit en cette qualité dans

les guerres d'Hanovre ; Dieu veuille que le pere Dubois n'ait combiné la fortune du cher fils ni sur la soif, ni sur la faim de nos soldats.

Il convient bien encore à M. Dubois, qui pour donner un air noble à son nom (et cela n'est pas défendu) en y ajoutant *de Crancé*, de traiter nos braves de *brigands*, lui qui, admis, à force d'intrigues et de mensonges, dans les mousquetaires, en fut repoussé quelques années après.

Ces traits perçans, il les eût évités en se renfermant dans les devoirs respectables de sa légation ; il les eût brisés en faisant l'aveu noble et touchant de sa faute ; mais son obstination

Est le crime d'un lâche, et non pas une erreur.

Tartuffe.

En vain la confrairie des journalistes enverroit, dans les garnisons, des aumôniers moins plats et moins menteurs que ne le sont ses idées brouillées sur les papiers brouillards ; en vain le petit nombre de ceux qui ont trompé l'A. N. sur la délicatesse des soldats françois, répandent qu'ils ont trouvé le secret de les satisfaire ; moi, mon ami,

qui connois le point d'honneur qui gouverne nos guerriers, je vous assure qu'ils se croiront plus outragés par une demi-réparation, que si on ne leur en eût fait aucune; ils demanderont avec d'autant plus de vigueur une satisfaction complette, qu'ils savent, comme tous les citoyens, que pour en imposer *aux brigands*, *aux séditieux*, & *aux êtres corrompus*, il ne leur suffit pas d'être sans tache, il leur importe qu'on les croie tels.

Quelques soldats, des corps mêmes, ont, il est vrai, pendant quelque temps, méconnu la religion de leur serment. Je ne chercherai pas, mon ami, à les justifier; mais quand je considere qu'ils ont pu croire que les ordres, de l'exécution desquels on les a chargés cette année, étoient comme ceux qu'un prélat visir leur avoit donnés en 1788, que par conséquent ils n'en retireroient que les humiliations les plus sensibles; quand je repasse dans ma mémoire la multitude des moyens de corruption employés pour les détacher de l'obéissance à leurs officiers, et pour leur faire quitter le drapeau, je me dis, le cœur plein d'amertume; ils ont cessé d'être soldats! mais ils ne sont pas des *brigands*; ils

ont été séduits par des amorces trompeuses ; ils reconnoîtront bientôt, que repoussés de leurs camarades, méprisés par leurs corrupteurs, ils sont comme des bannis au sein même de leur patrie.

Je serai trop heureux, mon cher ami, si j'ai rempli au gré de vos desirs, la tâche que votre amitié m'avoit imposée. Vous avouerez avec moi, que le citoyen, qui, dans la guerre quitte ses foyers, son pere, et sa maitresse, pour suivre son roi dans les dangers, et pour le garantir, au péril de sa vie, de la mort ou de la captivité ; qui, dans la paix, soumet les attraits de sa liberté à l'intérêt de la sûreté publique ; qui, sous l'égide de ses étendards, entretient son courage par la vertu, et l'éleve par l'honneur ; vous conviendrez, dis-je, que celui-là n'est pas un *brigand*, mais un soldat, un soldat François. Et l'armée est remplie de pareils braves.

Je suis, &c. *Signé*, Warrior.

LETTRE

Des soldats du régiment d'Armagnac à leurs officiers.

Messieurs,

Nous, bas-officiers, caporaux, grenadiers, chasseurs et soldats du régiment d'Armagnac, adressons à vous, messieurs, pour vous témoigner notre juste sensibilité des expressions peu mesurées et humiliantes pour tout soldat français qui n'a jamais eu que l'honneur pour guide : expressions énoncées dans le plan constitutionnel de l'armée, proposé par M. Dubois de Crancé à l'assemblée nationale, après avoir parlé de la conscription militaire. « Comment incorporer, dit-il, » cette milice avec notre armée, si cette ar- » mée n'est pas citoyenne, si elle n'est pas » purgée de tous les vices qui l'ont infectée » jusqu'ici? Est-il un patriotisme qui tienne » à l'horreur de la corruption des mœurs? » Est-il un pere de famille qui ne frémisse » d'abandonner son fils, non aux hasards de

» la guerre, mais au milieu d'une foule de » brigands inconnus, mille fois plus dange- » reux ? »

Ayant eu l'honneur, messieurs, de faire toute la derniere guerre sous vos ordres, pleins de confiance en vous, d'après l'estime que vous nous avez toujours témoignée, nous vous prions de réclamer, pour nous, la justice qui nous est due.

Signé par tous les sergens, caporaux, grenadiers, chasseurs et soldats du régiment d'Armagnac.

LETTRE

Des officiers du régiment d'Armagnac au roi.

Sire,

Pleins de confiance dans vos bontés pour tous les sujets de votre royaume, nous osons faire à votre majesté les plaintes des bas-officiers, caporaux, grenadiers, chasseurs et soldats de votre régiment d'Armagnac, que

nous n'avons pas pu refuser d'entendre, et qui nous ont témoigné respectueusement combien ils étoient affectés des expressions peu mesurées de M. Dubois de Crancé, dont ils ont eu connoissance par les papiers publics ; nous les avons approuvés après nous être assurés qu'elles étoient conçues de même dans son plan. Cette démarche de nos subordonnés est une nouvelle preuve de leur délicatesse; qualité précieuse dans ceux dont notre gloire dépend, et qui, par leur bonne conduite dans nos campagnes d'Amérique, et dans la circonstance présente, ont mérité notre attachement ; nous avons l'honneur d'adresser à M. le comte de la Tour-du-Pin l'exposé de nos plaintes contre M. Dubois de Crancé, en le suppliant de faire connoître à l'assemblée nationale que nous nous réunissons à MM. le comte de Mortemard, le vicomte de Mirabeau et de Juigné, pour demander que M. Dubois de Crancé fasse une réparation authentique à toute l'armée.

Nous sommes avec respect,

SIRE,

De votre majesté, les fideles sujets,

LES OFFICIERS DU RÉGIMENT D'ARMAGNAC.

LETTRE

Des officiers du régiment d'Armagnac à M. le comte de la Tour-du-Pin, ministre de la guerre.

Monseigneur,

Par tout ce qui est émané de vous, depuis que vous êtes au ministere, vous nous avez prouvé l'intérêt que vous prenez au militaire français ; nous osons donc vous faire parvenir directement les plaintes fondées des officiers, caporaux, grenadiers, chasseurs et soldats du régiment d'Armagnac, que nous n'avons pas cru pouvoir refuser d'entendre, d'autant que, par leur bonne conduite en Amérique, et dans la circonstance présente, ils ont mérité notre attachement; cette nouvelle preuve de leur délicatesse est précieuse dans ceux dont notre gloire dépend. Le soldat français ne devant jamais être humilié, nous osons vous supplier de faire connoître à l'assemblée nationale que nous nous réu-

nissons à MM. le Duc de Mortemard, le vicomte de Mirabeau et de Juigné, pour demander que M. Dubois de Crancé fasse une réparation authentique à toute l'armée.

Nous sommes avec respect,

MONSEIGNEUR,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

LES OFFICIERS DU RÉGIMENT D'ARMAGNAC.

LETTRE

De Messieurs les officiers de la garnison de Besançon, en date du 6 janvier 1790.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

INSTRUITS par MM. les officiers des différens corps qui composent la garnison de Lille, de la juste réclamation qu'ils ont eu l'honneur de vous adresser le 25 décembre dernier, et des plaintes qu'ils portent au nom de leurs bas-officiers et soldats, sur l'indécente et calomnieuse assertion de M. Dubois de Crancé, l'un des membres de l'assemblée nationale, les officiers de la garni-

son de Besançon se font un devoir de se réunir à eux ; et la justice qu'ils réclament pour tous les braves soldats qui sont sous leurs ordres, est un tribut qu'ils ne sauroient refuser aux vertus patriotiques dont l'armée entiere n'a cessé de donner des preuves.

Justement indignés de la qualification odieuse que M. Dubois de Crancé s'étoit permis de nous adresser le 12 décembre, en présence d'une assemblée aussi auguste, nous l'eussions abandonnée cependant au mépris qu'elle doit naturellement inspirer, si le respect que nous devons à l'esprit qui de tout tems anima l'armée, ne nous forçoit de vous dénommer un homme qui a pu s'oublier au point d'oser vous la représenter, cette armée, comme une troupe de brigands.

Ici, M. le président, c'est la nation entiere qui réclame par notre organe ; c'est elle qui doit exiger de M. Dubois de Crancé le juste et respectueux hommage qu'il n'eût jamais dû refuser aux braves et généreux citoyens qu'elle chargea du soin de sa défense ; c'est la nation, enfin, qui a droit d'attendre de M. Dubois de Crancé une répara-

tion, égale s'il se peut, à l'injure qu'il a voulu nous faire; et le sénat auguste de ses représentans ne permettra point qu'un de ses membres puisse abuser impunément d'un caractere qui, pour être vraiment sacré, vraiment inviolable, doit reposer essentiellement sur le respect et la confiance.

Si quelque chose encore pouvoit ajouter à la juste indignation dont l'armée entiere étoit pénétrée, ce seroit sans doute la maniere indécente dont M. Dubois de Crancé a tenté tout récemment de se justifier *dans une lettre* adressée irréguliérement *aux bas-officiers et soldats de l'armée*; lettre incendiaire et séditieuse, dont l'objet paroît être de semer une coupable défiance entre ces braves soldats et les interpretes de leurs sentimens; lettre par laquelle M. Dubois de Crancé les renvoie lui-même *aux observations sur la constitution militaire* (1), ouvrage qu'il avoue, et qui renferme cependant toutes les assertions calomnieuses dont il

(1) V. observations sur la constitution militaire, par M. Dubois de Crancé, page 32. Si nos troupes, etc. et page 85. Est-il vrai, etc.

avoit prétendu entacher l'armée ; lettre dans laquelle, ajoutant gratuitement de nouvelles calomnies aux anciennes, il paroît douter que le soldat François pût être sensible à ce qui blesse son honneur, s'il n'y étoit poussé par les efforts *d'une cabale anti-patriotique*, par les restes d'un despotisme qui prétendroit se servir de lui pour forger à la nation de nouveaux fers ; lettre, en un mot, dont toutes les expressions ont encore augmenté le juste ressentiment que nos soldats avoient déjà manifesté contre son auteur.

Nous sommes avec respect, M. le président,

Vos très-humbles les officiers des régimens de Piémont, Metz, Monsieur, Dauphin et du Corps-Royal du génie, composant la garnison de Besançon.